

Compte-rendu d'activités saison 2018/2019 :

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

La commission, composée de 6 membres, s'est réunie à 21 reprises à ce jour dont

9 réunions plénières

6 réunions restreintes

6 réunions électroniques.

148 dossiers ont été étudiés tout au long de la saison présentant une diminution significative (224 dossiers pour la saison 2017/2018) soit une baisse de 76 dossiers qui s'explique notamment au niveau des reports de matches pour terrain impraticable avec ARRETE MUNICIPAL (39 dossiers contre 96 en 2018), les conditions météorologiques s'avérant difficiles lors de deux journées seulement (2 et 9 décembre 2018 contre 4 journées la saison précédente).

Les réunions plénières (au nombre de 9) sont indispensables à l'étude de dossiers représentant l'essence même des statuts et règlements à savoir les **RESERVES d'AVANT (17 dossiers) et d'APRES MATCH (6 dossiers)**. Le constat relève donc la frilosité des clubs à poser des réserves : dommage car la mise à disposition de la FMI aide dans ce domaine et la connaissance des règlements permettrait de déceler ou de remédier à certaines déviances relatives aux règles sportives ou déontologiques.

Ainsi, malgré les facilités proposées par la FMI au niveau des diverses vérifications, la CSR a eu à étudier des dossiers comportant des fraudes sur identité – notamment en FUTSAL et en catégories jeunes – des comportements qui peuvent entraîner de graves conséquences pour les présidents de club. **Rappel de l'importance des contrôles de licences avant match pour toutes les catégories.**

Dans ce contexte de fraude sur identité, la commission a dû procéder à **trois** séances plénières **avec audition**.

Les réunions restreintes ou électroniques ont été programmées pour l'étude de dossiers ne nécessitant pas un approfondissement spécifique.

En ce qui concerne les forfaits simples, il est constaté

- une soixantaine de forfaits **déclarés** par les clubs, **cette formalité réduisant les frais imputés** aux clubs. *A noter des forfaits en challenge de district en début de saison et dans les différentes coupes départementales au cours des derniers tours notamment en catégories jeunes. Quelques motifs invoqués par les clubs entraînant ces forfaits : effectifs joueurs insuffisants, absences de dirigeants pour l'équipe concernée, motifs évènementiels (périodes de vacances, jours fériés avec ponts, fêtes religieuses, etc...).*
- 4 matches arrêtés suite à blessure dont deux blessés graves.

Par contre, les trésoriers des clubs n'apprécieront guère que

20 forfaits SE et 2 forfaits U18

7 forfaits généraux en seniors (1 D1 – 4 D3 – 2 D4)

n'aient pas été déclarés préalablement par les clubs entraînant des amendes plus coûteuses, tout comme les forfaits (9 à 100 €) lors des 3 dernières journées de championnat dont les amendes sont doublées.

Par ailleurs, toutes catégories confondues en **FUTSAL** (seniors – jeunes – G et F) **21 forfaits**, un taux assez faible compte tenu du nombre de créneaux important.

Faisons également remarquer que l'application de l'ensemble des pénalisations appliquées au regard du règlement financier du district avoisinera une somme d'environ 8 000 € (en baisse par rapport à l'exercice antérieur) à imputer à une quarantaine de clubs ayant fait l'objet d'un passage en CSR (dont certains à plusieurs reprises pour des forfaits notamment).

A noter enfin que l'utilisation de la FMI, contrairement à la saison dernière, a connu quelques difficultés : 12 FMI incomplète et 54 retards d'envoi. Encore des économies facilement réalisables par les clubs si les responsables FMI se montrent plus appliqués.

Les membres de la Commission Statuts et Règlements remercient Nathalie et Raphaël pour la préparation et la mise à disposition pertinentes des dossiers, félicitent les clubs dont ils n'entendent jamais parler et souhaitent de bonnes vacances à l'ensemble des acteurs du football haut-saônois.

La Présidente de la commission Statuts et Règlements,

Claire DELPIERRE